

Ordre du jour Conseil d'administration

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil
d'administration de l'Université de Strasbourg

Strasbourg, le 24 février 2022

Mesdames, Messieurs,

La prochaine réunion du Conseil d'administration de l'Université de Strasbourg se tiendra le

Mardi 8 mars 2022 à 14 heures

Michel Deneken
Président

Affaire suivie par
Cyrille Criqui
Tél. : +33 (0)3 68 85 70 78
cyrille.criqui@unistra.fr

Amphithéâtre Alain Beretz
Bâtiment la Présidence
22A rue René Descartes à Strasbourg

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du 15 décembre 2021
2. Informations du Président
3. Points soumis à discussion :
 - 3.1 Compte financier 2021 – Rapé 2021
Rapport des commissaires aux comptes
Vote du compte financier et affectation des résultats
 - 3.1bis Compte annuel 2021 de la fondation Presses universitaires de Strasbourg et affectation du résultat
 - 3.2 Renommage de la Faculté de chirurgie dentaire en : Faculté de chirurgie dentaire - Robert Frank
 - 3.3 Candidature EPICUR au 3^{ème} appel Erasmus+
 - 3.4 Voie temporaire de promotion interne pour l'accès des maîtres de conférences dans le corps des professeurs des universités : répartition par discipline, sur proposition du président et dans le respect des priorités nationales, des possibilités des promotions
 - 3.5 Reconduction du mandat du médiateur
 - 3.5bis Rapport annuel du médiateur

**Service des affaires juridiques et
institutionnelles**
Institut Le Bel
4 rue Blaise Pascal
CS 90032
F-67081 Strasbourg Cedex
Tél. : +33 (0)3 68 85 70 78
Fax : +33 (0)3 68 85 70 95
www.unistra.fr

4. Points non soumis à discussion :
 - 4.1 **Direction des finances** :
 - 4.1.1 Catalogue des tarifs 2022 – numéro 1
 - 4.1.2 Concession de logement par nécessité de service – INSPE Colmar et Studium
 - 4.2 **SUAC** :
 - 4.2.1 et 4.2.2 Complément informations sur billetterie La Pokop – Salle de spectacle Paul Collomp
- Tarif de location de la salle
 - 4.2.3 Avenant 1 à la convention de cogestion de La Pokop
 - 4.3 **SAJI** :
 - 4.3.1 Statuts de la Faculté des sciences sociales
 - 4.3.2 Statuts de la Faculté des arts
 - 4.3.3 Statuts de l'IUT Robert Schuman
 - 4.4 **SFC** :
 - 4.4.1 Demande d'exonération
 - 4.4.2 Tarification des actions de formation continue non-diplômantes – Année universitaire 2021-2022. Complément pour la location de stands d'exposants pour les 60èmes journées scientifiques de la Société française de physique médicale (SFPM) les 1-2-3 juin 2022
 - 4.5 **Agence comptable** : admissions en non-valeur et remises gracieuses (Année 2021)
 - 4.6 **Faculté des Langues (ITIRI)** :
 - 4.6.1 Exonérations
 - 4.6.2 Exonération partielle ISIT Milan au titre de la Traduction
 - 4.7 **EM Strasbourg** :
 - 4.7.1 Recours aide financière Escale
 - 4.7.2 Remboursement des tests PCR hors Europe
 - 4.7.3 Barème des prestations relatives au concours d'entrée 2022
 - 4.7.4 Remises de frais de scolarité
 - 4.7.5 Maintien du tarif Bachelor Jeune Entrepreneur, étudiant BAI A3
 - 4.7.6 Report de frais de scolarité pour une rentrée différée en septembre 2022
 - 4.8 **Sciences Po Strasbourg** : règlement pour la mise en place d'un jeu-concours pour un questionnaire à destination d'entrepreneurs français
 - 4.9 **Service des sports** : subvention de 60 000 € à l'Association sportive
 - 4.10 **Délibérations de la CFVU** :
 - 4.10.1 Tarifs et règlements des concours de l'EM Strasbourg
 - 4.10.1.1 Concours Ouverture et talents
 - 4.10.1.2 Concours International
 - 4.10.1.3 Concours Unistrapass
 - 4.10.1.4 Concours Trajectoire Management
 - 4.10.2 Renouvellement du dispositif relatif au versement des bourses de mobilité internationale de Sciences Po Strasbourg
 - 4.10.3 Renouvellement du dispositif relatif au fonds d'aide d'urgence de Sciences Po Strasbourg

- 4.10.4 Dispositif de remboursement du DU HISAAR
- 4.10.5 Désignation des lauréats de l'AAP Investissement pédagogique CFVU 2022
- 4.10.6 Objectifs pluriannuels en 1^{ère} année de 2^{ème} cycle des études MMOP, capacités d'accueil en 3^{ème} année de MMOP pour l'année 2022-23 et capacités d'accueil en 2^{ème} et 3^{ème} année de MMOP pour 2023-2024
- 4.10.7 Tarifs 2022 des concours et prestations de services de Sciences Po Strasbourg
- 4.10.8 Modification des modalités d'admission et des capacités d'accueil dans deux mentions de master de l'INSPE
- 4.10.9 Annexe financière entre la Faculté des sciences du sport et l'EAES-SCG (Athènes) pour la mise en œuvre d'une formation délocalisée master entraînement, sport et santé au titre de l'année universitaire 2021-2022
- 4.11 **Délibération de la CR** : validation de la nouvelle circulaire relative à l'éméritat
- 4.12 **ECPM** : remboursement droit TOEIC 2021
- 4.13 **Mission prospective et stratégie** : composition du Comité d'orientation stratégique
- 4.14 **Direction des ressources humaines** :
 - 4.14.1 Revalorisation du Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) au 1^{er} janvier 2021
 - 4.14.2 Création du Comité social d'administration de l'Université de Strasbourg
 - 4.14.3 Renouvellement de l'agrément de service civique
 - 4.14.4 Part respective de femmes et d'hommes composant les effectifs pris en compte pour la détermination du nombre de représentants du personnel du Comité social d'administration d'établissement (CSAE)
 - 4.14.5 Part respective de femmes et d'hommes composant les effectifs pris en compte pour la détermination du nombre de représentants du personnel de la Commission paritaire d'établissement (CPE)
- 4.15 **Direction des relations internationales** : dispositif de soutien financier exceptionnel pour les étudiants en mobilité internationale au Royaume-Uni pour l'année 2022/2023

Je vous prie d'agréer, Mesdames et Messieurs, l'expression de ma considération distinguée.



Michel Deneken